

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 juin 2017
CO 090 DE

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DÉCOTÉ et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Claire LUCAS VERNUS, André PROST, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Marie-Christine CHAUVIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Thierry GUICHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Jean-Baptiste MERILLOT, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Philippe RIOU, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Lucie DODANE Christian JAQUIER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Alain CHOULOT à Yves DÉCOTÉ, Valérie PAQUIEZ à Denis MOREL, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD, Catherine CATHENOZ à Danièle CARDON, André JOURD'HUI à Dominique BONNET, Yann PINGUAND à Adrien LAVIER

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Eric TOURNEUR à Charles VALLET, Jacques FAIVRE à Yvon PERSON,

Etaient Excusés : André VIONNET, Rémy VIENNET, Philippe BRUNIAUX, Cyril ACCARD GUILLOIS, Pierre MIDOL, Roger CHAUVIN, Gérard BOUDIER, Frédéric LAMBERT, Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, Françoise WEBER, Gérard MATHIEU, Michel BONTEMPS.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94
Présents : 72
Votants : 80

Secrétaire de séance : Monsieur René GUINERET

Convocation faite le : 21 juin 2017

**Objet : Acquisition des terrains à la SAFER dans le cadre de mesures
environnementales sur le Glanon**

VU la note de synthèse n°6 par réf article L2121-12 du CGCT relative l'acquisition foncière au bord du Glanon dans le cadre d'un programme de préservation et de restauration de ce cours d'eau ;

VU l'avis favorable de la commission environnement du 08 juin 2017 ;

ENTENDU l'exposé de M. Yves DÉCOTÉ, Vice-président délégué à l'environnement
Considérant que la communauté de communes Arbois Vignes & Villages Pays de Louis Pasteur avait amorcé une réflexion concernant la gestion conservatoire du Glanon, un affluent de la Cuisance, que l'arrivée de nouvelles compétences et la fusion des communautés de communes avait mis le programme en veille jusqu'à la fin 2016, que les discussions ont repris fin 2016 avec l'agence de l'eau, l'APPMA la Cuisance, la Fédération du Jura pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et la SAFER.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 juin 2017
CO 090 DE (suite)

CONSIDERANT que le ruisseau est classé comme un bassin prioritaire au titre du SDAGE Rhône Méditerranée, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, (approuvé en 2002 et révisé en mai 2013).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1- DECIDE de poursuivre l'étude du programme global de réhabilitation du Glanon en partenariat avec les communes concernées (Pupillin, Arbois, Buvilly, peut-être Grozon pour le marais de Vauxy, l'Agence de l'eau Rhône méditerranée Corse, l'AAPPMA la Cuisance, la société Henri Maire et la Fédération du Jura pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ;
- 2- PREND acte que le programme comporte sur les années 2017 à 2019 :
 - des acquisitions foncières (au profit de la communauté de communes ou des communes avec l'engagement d'y mener une acquisition conservatoire) ;
 - des études (diagnostic et maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation morphologique) ;
 - des travaux (effacement de seuil, reméandrement, etc) ;
 - de la vulgarisation (parcours pédagogique).
- 3- DECIDE d'acquérir les parcelles section BC sur commune d'Arbois portant les n°s 0029 de 8a74, 0105 de 16a20, 0107 de 5a59, 0108 de 4a81, 0109 de 6a80, 0057 de 15a78, 0069 de 10a60 et 0021 de 37a08 soit 1 total de 1ha 05a et 20ca
- 4- DONNE son accord au prix d'achat de l'ensemble à la SAFER soit 1 400€ HT ;
- 5- AUTORISE le Président à signer l'acte d'achat et toutes pièces afférentes ;
- 6- DIT que cette opération d'acquisition foncière sera auto-financée par la CCAPSCDJ.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Michel FRANCONY

Pour le Président empêché,
le Vice-Président

